

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2021-04**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente donné par la soussignée, Nicole Domingue, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, que le conseil de ladite Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire du lundi 9 août 2021, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2021-04 : RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE PRINCIPALE – SECTEUR DU LAC-TROIS-MILLES**

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ** à Sainte-Cécile-de-Whitton ce douzième jour du mois d'août deux mille vingt et un.

Nicole Domingue  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/secrétaire-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h 00 et 16 h 00, le douzième jour du mois d'août 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois d'août deux mille vingt et un.

---

Directrice générale/secrétaire-trésorière